PACK 3 36 HEURES



PUBLICS CONCERNÉS

Les titulaires d'une carte professionnelle en immobilier et leurs mandataires, les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP), les intermédiaires en Assurance

MODALITES D'ADMISSION

///

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- Préalablement à cette formation, le participant devra être soumis à l'obligation de formation continue édictée par les textes précédemment visés

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage,
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

 La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

• 36 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

ACK 3- IMMOBILIER – IOBSP – IAS 2025

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur, la DCI et la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- -Répondre aux exigences règlementaires de formation annuelle continue ;
- -Justifier du maintien de ses connaissances et compétences professionnelles.

COMPÉTENCES VISÉES

Le programme de formation PACK 3- IMMOBILIER - IOBSP- 2025 est destiné à des professionnels de la gestion de patrimoine afin de leur permettre de parfaire la mise en œuvre de connaissances techniques

PROGRAMME

Module 1 – La location meublée (Immobilier) durée : 9 heures (Immobilier)

Introduction: la location nue et de la location meublée

- 1. Principes juridiques de la location meublée
- 2. Principes fiscaux de la location meublée
- 3. Le statut LMNP
- 4. Le statut LMP

Module 2 – Compétences transversales durée 3 heures (Immobilier)

Introduction

- 1. Plan d'action commercial
- 2. Intégrer la culture client
- 3. Manager ses équipes à distance
- 4. Optimiser l'accompagnement du client pour réduire les incivilités
- 5. Comprendre l'essentiel des professions libérales pour les prospecter

PACK 3 36 HEURES



Module 3 - Le TAEG et l'IOBSP- durée 4 h (IOBSP/DCI)

Introduction

- 1. La question du coût d'un crédit
- 2. Historique du Taux Effectif Global ou TEG
- 3. Définition du TAEG
- 4. Fonctions du TAEG
- 5. TAEG et taux d'usure
- 6. TAEG et rémunération de l'IOBSP
- 7. Conclusion

Module 4- Conseil en crédit et IOBSP durée 3 h (IOBSP/DCI)

Introduction

- 1. Définitions des trois natures de conseils en crédit
- 2. Comparaison du devoir de conseil du Courtier en crédit et du service optionnel de conseil en crédit
- 3. Mise en œuvre conseil en crédit aux Consommateurs
- 4. Mise en œuvre du conseil en crédit aux Professionnels
- 5. Conclusion

Module 5 – Parcours Assurance-vie, Epargne, Retraite et LCBFT durée 15 heures (DDA)

- 1. Introduction
- 2. Distinguer les différents acteurs de la distribution d'assurance et leurs obligations dans le contexte de la DDA
- 3. Maîtriser les règles de la DDA qui renforcent la protection de la clientèle
- 4. Analyser les effets de la DDA sur la gouvernance et la surveillance des produits, les documents d'information obligatoires et le circuit de traitement des réclamations Comprendre les points de la DDA sur les procédures de l'ACPR, les dispositions liées à la liberté d'établissement et la LPS, et les spécificités de la vente à distance Découvrir les dispositifs législatifs pour lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- 5. Analyser les situations présentant des risques de blanchiment
- 6. Recenser les spécificités de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en en assurance
- 7. Etudier les aspects juridiques de l'assurance vie
- 8. Retenir les mécanismes du contrat d'assurance vie
- 9. Connaître la fiscalité de l'assurance vie
- 10. Appréhender l'organisation des régimes de retraite



PACK 3 36 HEURES



EVALUATIONS

- Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : Boutique en ligne Prix publics

Frais pédagogiques compris Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEURS

Patricia ROUVIER, Laurent DENIS

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

 Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec 5 étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, certifiée CGPC. Sumatra Formation Conseil

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est >=70%

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO





ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

1//	
Tuteur	Le service pédagogique de SFC composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h00-12h30 par mail.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez- vous préalable).

